

tient à une société publique ou à des étrangers, elle ne peut en aucun cas se prévaloir de la disposition relative à la petite entreprise. Le secrétaire parlementaire nous doit, à mon avis, une explication bien nette à ce sujet. Cette mesure est-elle le coup de barre de la politique gouvernementale en matière de propriété étrangère des entreprises? Je ne veux pas reprendre en détail ce sujet, mais je demande si c'est bien la tendance qui se dessine?

Les autres sociétés qui ne peuvent se prévaloir de la disposition relative aux petites entreprises sont celles dont le revenu commercial canadien est nul. Autrement dit, elles ne peuvent en bénéficier si leur revenu provient d'investissements. Les sociétés qui justifient de revenus commerciaux canadiens ne peuvent qu'appliquer le taux correspondant à ce revenu à l'exclusion du revenu étranger, des intérêts perçus ou de tout autre revenu de placement. Pourquoi cette distinction? Si une société canadienne reçoit un revenu de l'étranger, pourquoi ne pourrait-elle se prévaloir des dispositions relatives aux petites entreprises? Pourquoi ne peut-elle le faire à l'égard des revenus commerciaux provenant de sources non canadiennes? Une foule de questions attendent des réponses. Avant de demander au comité d'adopter ces articles, il faut lui fournir certaines de ces réponses. Je peux parler indéfiniment sur ces paragraphes.

Que deviennent les investissements inadmissibles et autres qui font l'objet d'autres articles que l'article 125? Je voudrais savoir si le secrétaire parlementaire est en mesure de répondre à toutes ces questions. Nous ne pouvons participer à un débat sensé avant de connaître la position du gouvernement. Je lui ai posé diverses questions et j'espère en obtenir quelques réponses. Je ne voudrais pas mettre le secrétaire parlementaire dans l'embarras. Je sais que le ministre des Finances s'absentera cette semaine et que celui du Revenu national prendra la relève plus tard. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances participe sans doute aux réjouissances qui ont suivi un certain match de football qui s'est déroulé sous la pluie.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Que voulez-vous dire?

L'hon. M. Lambert: Le député de Kamloops-Cariboo ne devrait pas vanter le climat de sa province après le spectacle de la Coupe Grey.

M. Baldwin: Monsieur le président, il me faut faire quelques commentaires sur cet aspect du bill. Je suis intéressé de voir la figure des ministériels. Je suis désolé que le député de Winnipeg-Sud-Centre ne soit présent en Chambre. Il était ici il y a quelques minutes. Il n'a pas entendu la réponse très raisonnable du député de Vegreville au sujet du temps consacré à ce bill. Il s'en était plaint et avait établi une comparaison avec les mesures législatives adoptées au Royaume-Uni. Je suis d'accord avec la réponse du député de Vegreville et je désire lui faire part de mon appui.

Le débat qui a eu lieu au Royaume-Uni, au modèle des Parlements, si je puis me permettre de reprendre l'expression du député de Winnipeg-Sud-Centre, portait sur une simple motion concernant la question de savoir si le Royaume-Uni devait adhérer au Marché commun. Suivront un certain nombre de propositions législatives. On avait convenu de limiter à huit jours le débat de la motion. Le parti travailliste avait établi clairement qu'il avait l'intention de débattre aussi longtemps que possible les questions découlant des mesures législatives traitant du genre

d'accords auxquels le Royaume-Uni s'engagera s'il veut adhérer au Marché commun.

Je ne reproche rien au parti travailliste. Il a peut-être de bonnes raisons d'agir ainsi. Toutefois, une distinction s'impose. Le gouvernement qui présente la mesure législative au Royaume-Uni est un gouvernement conservateur. Je crois que c'est un fait connu qu'un gouvernement conservateur présente toujours des propositions législatives valables et saines.

Une voix: Il répartit le temps.

M. Baldwin: Bien sûr. Dans ce cas l'opposition accepta huit jours pour une motion. Que s'est-il produit ici lorsque le député de Skeena proposa d'accepter la recommandation unanime du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien? Le gouvernement a mis fin au débat après un jour. Quand le gouvernement nous permettra-t-il d'étudier une motion pendant huit jours? Voilà la distinction.

Il est bien connu que tout gouvernement conservateur présente inévitablement d'excellentes mesures.

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Je vois que personne ne relève le défi. Il faut l'admettre. Le député d'Hamilton-Wentworth a soulevé une question de privilège parce qu'il représente une circonscription composée de simples travailleurs.

M. Gibson: Je n'ai pas dit «simples». Ce sont de durs travailleurs.

M. Baldwin: Je pensais à leur représentant, c'est tout. Il doit admettre que sur la question de l'incidence de la fiscalité, à l'exception peut-être de l'impôt sur les gains en capital, la fiscalité constitue toujours un élément de la charge que doivent supporter le commerce, les entreprises et les particuliers. Qu'il s'agisse de services ou de marchandises, elle se répercute toujours sur le consommateur. L'incidence de la fiscalité, quelle soit mauvaise ou injuste, retombe inévitablement sur le dos du consommateur. Il importe peu que vous représentiez des entreprises ou simplement les consommateurs.

J'aimerais relancer le point soulevé vendredi dernier par le député d'Edmonton-Ouest et le répéter à nouveau aujourd'hui. Il concerne directement le groupe d'articles que nous étudions aujourd'hui. J'espère que le secrétaire parlementaire trouvera le temps d'étudier les brillantes questions du député d'Edmonton-Ouest et pourra y répondre après mon exposé.

Étudier simultanément ce groupe d'articles parallèlement à d'autres qui ont été évoqués et remettre leur mise en application à une date ultérieure me tente énormément, comme ce devrait être le cas pour d'autres membres du comité. Nous commençons à lire et à entendre dire qu'un nombre grandissant de Canadiens sont terriblement inquiets des effets qu'auront nombre de propositions, y compris celles que nous étudions aujourd'hui. Quelles seront les conséquences de ces dispositions sur l'économie et l'industrie, qu'il s'agisse des entreprises du monde ouvrier, ou de l'agriculture? Il devient de plus en plus manifeste que la proposition de mon chef, appuyée par mon ami d'Edmonton-Ouest et le reste de notre parti, rallie presque tous les suffrages.

• (4.40 p.m.)

Aujourd'hui, le *Citizen* d'Ottawa publie un éditorial qui l'appuie. On a employé les mots *split the bill* (divisez le